

Bruxelles, le 16 décembre 2025  
(OR. en)

16791/25

SOC 843  
EMPL 550

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs  
Nomination de M. Massimo TEMUSSI, membre titulaire italien,  
en remplacement de M. Daniele LUNETTA, démissionnaire  
- *Adoption*

---

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Daniele LUNETTA, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (Italie).
2. En vertu des articles 23 et 24 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union<sup>1</sup>, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement italien a présenté la candidature de M. Massimo TEMUSSI pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2026.
  4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
    - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, dont le texte figure dans le document ST 16794/25; et
    - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
-